

# CFA AGRICOLE D'EURE-ET-LOIR

## « La Saussaye »

### L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage, est une formation complète à un métier qui comprend un enseignement théorique au CFA et une formation pratique au sein d'une entreprise privée ou publique.

Ainsi le CFA Agricole d'Eure-et-Loir prépare les apprentis à entrer dans le monde du travail dans les secteurs des travaux paysagers, de l'agroalimentaire, de la restauration collective et de l'agriculture, en proposant des formations allant du CAP à la licence professionnelle, en passant par le Bac Professionnel. Le CFA propose également une classe préparatoire à l'apprentissage : le DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).

### NOS FORMATIONS

Par alternance

#### L'agroalimentaire

##### **BTSA STA \***

Sciences et technologie des aliments  
2 ans



##### **Licence professionnelle \***

Conception et production des aliments  
1 an

\* Formations proposées en partenariat avec l'IFRIA Ile de France, le CFA du CEZ de Rambouillet et le CNAM Paris pour la Licence Professionnelle.

#### Les travaux paysagers

##### **CAPA**

Travaux paysagers  
2 ans



##### **BAC PROFESSIONNEL**

Aménagements paysagers  
3 ans

#### La Restauration collective

##### **CAP APR\*\***

Agent Polyvalent de  
Restauration  
2 ans



##### **Certificat de Spécialisation**

(CS) Agent polyvalent de  
restauration  
1 an

#### L'agriculture

##### **Brevet Professionnel**

Responsable d'exploitation  
agricole  
2 ans

#### Le préapprentissage

##### **DIMA**

Dispositif d'initiation aux  
métiers en alternance  
1 an

\*\* diplôme de l'Education Nationale

## LE STATUT D'APPRENTI

L'apprenti peut signer un contrat d'apprentissage avec les entreprises du secteur concerné (paysage, restauration collective, agroalimentaire, agriculture). Ce contrat peut être signé entre début juillet et décembre.

Les apprentis sont rémunérés selon les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16 à 18 ans	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
18 à 21 ans	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
21 ans et plus	53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC

Ce type de contrat ouvre droit aux congés payés et permet de bénéficier des avantages sociaux des salariés.

## DROITS ET DEVOIRS

Comme tout contrat de travail, le contrat d'apprentissage crée des devoirs et des obligations :

**L'apprenti** s'engage à travailler pour l'employeur, à respecter les horaires du contrat, à suivre la formation au CFA et en entreprise, à respecter le règlement intérieur du CFA et de l'entreprise.

**L'employeur** s'engage à verser un salaire à l'apprenti, à lui confier des missions en lien avec le diplôme préparé, à permettre à l'apprenti de suivre les enseignements dispensés par le CFA, à lui assurer une formation professionnelle et pratique, à prendre part aux actions de coordination avec le CFA.

**Le Centre de Formation d'Apprenti** s'engage à dispenser une formation générale, technologique et pratique, et professionnelle qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule autour d'elle, définir les objectifs de formation et organiser les journées de formation pour les maîtres d'apprentissage, assurer le suivi du parcours de formation de l'apprenti en lien avec l'entreprise et à mettre à la disposition du maître d'apprentissage les documents pédagogiques dont il peut avoir besoin.

## DES AIDES FINANCIERES

**Le Conseil régional du Centre** soutient l'apprentissage en aidant financièrement les CFA, les entreprises, mais aussi les apprentis : aide au premier équipement, aide au transport, aides à la restauration et à l'hébergement (informations au CFA).

